

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019**  
**à 19h, à SAINT-AULAYE**  
**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, BERNARD, Mmes GARCIA, BOSCARDIN, MM., De ALMEIDA, DENOST, DESSAIGNE, VARIN, DUMONTET, Mmes MARTY, MARLY, CASSISA.

**ABSENTS** : MM. RAPEAU, MAURY, DUMAS, Mmes DUPRÉ, ROUQUETTE (pouvoir à Mme GARCIA), ROUZEAU FERNANDES (pouvoir à M. EYMARD), GRANGE (pouvoir à M. DENOST).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Avenant au marché de travaux Multiple rural.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**1- Contournement du bourg : choix du maître d'œuvre:**

Le Conseil Départemental ayant programmé le début des travaux, pour la 1<sup>ère</sup> phase, en septembre 2020, il convient de travailler sur les aménagements que la Commune devra effectuer aux abords de la place du Champ de Foire, soit la place en elle-même, la rue de la Libération et la rue des Faux Christs. Monsieur le Maire informe que le cabinet Espaces et Paysages a déjà travaillé sur le dossier il y a quelques années et a donné entière satisfaction lors des réalisations des places Brémond, Pasteur et de l'Hôtel de Ville. Toutefois, une consultation auprès d'autres architectes paysagistes est nécessaire. Le Conseil décide à l'unanimité de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre via un marché à procédure adaptée.

**2- Mairie Annexe de Puymangou : demande de subvention :**

Suite aux mouvements de terrains de l'an dernier, qui se sont poursuivis cet été, un nouvel estimatif des travaux a été effectué. Ce dernier est d'un montant de 44 501 €HT. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre du contrat de territoire, pour l'attribution d'une subvention de 25 % du montant de l'opération, soit une somme de 11 791.25 €.

**3- Médiathèque Geneviève Callerot : demande de subvention :**

Les travaux de rénovation intérieure de la Médiathèque sont terminés ; les peintures ont été faites par les services techniques et les meubles et matériels informatiques sont installés. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre du Fonds d'Équipement des Communes, pour une subvention d'un montant de 5 422.16 €, soit 60% du l'opération (9 036.94 €HT).

#### **4- Médiathèque Geneviève Callerot : convention d'adhésion au plan départemental d'informatisation :**

Suite au changement de matériel informatique (les anciens PC n'acceptaient plus les mises à jour, notamment du pro-logiciel), il est nécessaire d'installer un logiciel commun avec la Bibliothèque Départemental de Prêt, dont celle de Saint-Aulaye est adhérente, afin que les abonnés comme les bibliothécaires aient accès à toutes les bibliothèques et médiathèques du réseau. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au plan départemental d'informatisation avec le Conseil Départemental.

#### **5- Budget principal : décision modificative :**

Suite au remplacement par le Syndicat des Énergies de la Dordogne des luminaires boules sur Saint-Aulaye, la charge revenant à la commune est de 12 642.80 €, soit 1 414.70 € de plus que prévu. Il reste aussi un reliquat à mandater pour le matériel de la Médiathèque de 405.37 €. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Installation de voirie	21752	469.00		
Autres immobilisations corporelles	2188	1 352.00		
Matériel de bureau			2183	406.00
Autres groupements			2041582	1 415.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 821.00</b>		<b>1 821.00</b>

Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **6- Salles des fêtes : tarifs 2020 :**

Suite à l'acquisition d'armoires de rangement pour la vaisselle, ainsi que des ustensiles de cuisine pour les deux salles des fêtes, et dans le but d'harmoniser un maximum le fonctionnement de ces dernières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Pour Saint-Aulaye :

	Tarifs	Bénéficiaires
Salle avec bar équipée, piste de danse et cuisine	200€ par manifestation	Habitants de Saint Aulaye-Puymangou, Professionnels communaux et Associations communales

	300 € par manifestation	Particuliers et associations extérieurs à la commune
	390 € par manifestation	Professionnels extra-communaux
Électricité	15 €	Tous
Gaz	10 €	Tous
Chauffage	10 €	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
Vaisselle	0.50 € par personne	Tous
30 tables et 210 chaises mises à disposition gratuitement		

Caution pour la location de la salle : 400€.

Ménage non fait : 100€ retenus sur la caution de location.

Salle et / ou cuisine non rangée : 50 € retenu sur la caution.

Vaisselle cassée ou non remise : montant du préjudice retenu sur la caution.

Les sociétés et associations communales bénéficient d'une utilisation gratuite par an. A partir de la deuxième location, remise de 50%, puis abattement de 10% à compter de la troisième location pour chaque manifestation.

Pour Puymangou :

	Tarifs	Bénéficiaires
Salle avec cuisine	80 € par manifestation	Habitants de Saint Aulaye-Puymangou, Professionnels communaux et Associations communales
	110 € par manifestation	Particuliers, Associations et Professionnels extérieurs à la commune
Barbecue	10 € par manifestation	Tous
Électricité	10 €	Tous
Chauffage	20 €	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
Vaisselle	0.50 € par personne	Tous

Caution pour la location de la salle et barbecue : 200 €

Ménage non fait : 50 € retenu sur la caution

Vaisselle cassée ou non remise : montant du préjudice retenu sur la caution

Les sociétés et associations communales bénéficient d'une utilisation gratuite par an. A partir de la deuxième location, remise de 50%, puis abattement de 10% à compter de la troisième location pour chaque manifestation.

**Il est précisé que la manifestation ne doit pas être d'une durée supérieure à deux jours.**

### **7- Personnel : créations et fermetures de postes :**

Suite aux différentes promotions internes et mises en disponibilité, ainsi qu'à une demande d'augmentation d'heures, le Conseil, à l'unanimité, de :

- Créer les postes suivants :
  - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (service espaces verts) à 35 heures par semaine à compter du 3 juillet 2020,
  - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (service espaces verts) à 21 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
  
- Supprimer les postes suivants :
  - Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 18 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
  - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15.50 heures par semaine à compter du 2 juillet 2020,
  - Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,

### **8- Personnel : tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

Suite aux différents mouvements de postes, le Conseil fixe les tableaux des effectifs suivant :

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

<b>Cadres d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombre d'emploi</b>
<b>Service Technique</b>	Adjoint technique	7/35 <sup>ème</sup>	1
		7.50/35 <sup>ème</sup>	1
		18/35 <sup>ème</sup>	1(contrat)
		21/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6.91/35 <sup>ème</sup>	1
		15.50/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	4
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup>	9/35 <sup>ème</sup>	1

	classe	35/35 <sup>ème</sup>	2
	Agent de maîtrise principal	35/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Service Administratif</b>	Adjoint administratif	35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18/35 <sup>ème</sup>	1
		21/35 <sup>ème</sup>	1 (vacant)
		35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>	1	
<b>Patrimoine</b>	Adjoint du patrimoine	30/35 <sup>ème</sup>	1

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<b>Cadres d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombre d'emploi</b>
<b>Service Technique</b>	Adjoint technique	7/35 <sup>ème</sup>	1
		7.50/35 <sup>ème</sup>	1
		18/35 <sup>ème</sup>	1(contrat)
		21/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6.91/35 <sup>ème</sup>	1
		15.50/35 <sup>ème</sup>	1
		21/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	4
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup>	9/35 <sup>ème</sup>	1

	classe	35/35 <sup>ème</sup>	2
	Agent de maîtrise principal	35/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Service Administratif</b>	Adjoint administratif	35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Patrimoine</b>	Adjoint du patrimoine	30/35 <sup>ème</sup>	1

#### **9- Commune Nouvelle : création d'un registre d'État Civil unique :**

Considérant la fusion des communes de Saint-Aulaye et Puymangou au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les registres d'État Civil étaient maintenus dans les deux communes. Suite à la demande de mise en disponibilité de Madame Pingaud, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'établissement d'un seul et unique registre d'État Civil, ainsi que le transfert des archives à Saint-Aulaye. La célébration de mariages, baptêmes civils pourront toujours s'effectuer à Puymangou.

**La Préfecture ayant répondu après la réunion du Conseil Municipal, nous informe qu'il n'est pas possible de ne faire qu'un seul registre d'État Civil. Les Communes auront donc deux registres.**

#### **10- Demande de subvention exceptionnelle aux associations :**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Tennis Club Eulalien demandant une subvention exceptionnelle correspondant au montant de la formation d'un joueur du club permettant d'encadrer l'école de tennis, soit un montant de 1 120€.

Le Conseil décide par :

- 15 voix CONTRE l'obtention d'une subvention exceptionnelle,
- 2 abstentions

#### **11- Parcelle classée sans maître à Puymangou:**

Suite à la délibération prise le 15 juin dernier, il convient de confirmer notre choix d'acquérir la parcelle WA13 sur la commune de Puymangou, puisqu'aucune personne ne s'est manifestée depuis plus de 6 mois. Le Conseil, à l'unanimité, confirme l'acquisition de la dite parcelle.

## **12- Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye : modification des statuts :**

Suite au vote du conseil communautaire concernant le transfert du siège social de Saint-Aulaye vers la Mairie annexe de La Roche-Chalais, il convient que chaque conseil municipal des communes membres vote la modification des statuts, dans un délai de 3 mois à compter du 11 octobre 2019.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, se prononce contre le transfert du siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye dans l'ancienne mairie de La Roche-Chalais et donc contre la modification de ses statuts.

## **13- Syndicat des Énergies de la Dordogne : modification des statuts :**

Le Conseil accepte la modification des statuts du SDE24 concernant l'intégration des communes nouvelles dans la composition d syndicat et la recomposition des secteurs géographiques.

## **14- Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne : modification des statuts :**

Le Conseil accepte la modification des statuts du SMDE concernant l'historique et la dénomination du syndicat, l'adresse du siège, l'ajout d'une mission d'intérêt général et la modification de la représentativité pour prendre en compte la population.

## **15- Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne : transfert des compétences optionnelles Eau et Assainissement de la Commune de Campagne :**

Le Conseil accepte le transfert de la compétence Eau et Assainissement collectif de la commune de Campagne vers le SMDE.

## **16- Repas des aînés 2020 :**

L'orchestre Loris Musique propose d'animer le repas des aînés prévu le 12 janvier 2020 pour un montant de 400€ (charges comprises). Monsieur Eymard ne participe pas au vote. Le Conseil accepte à l'unanimité s cette proposition.

L'équipe de l'Hacienda Loca est chargée de faire le repas.

## **17- Marché de travaux Multiple rural : avenants n°1 :**

Monsieur le Maire informe qu'il est indispensable d'ajouter un lave-mains avec son alimentation dans le magasin et un comptoir vitrine réfrigérée supplémentaire,

- Considérant que ces travaux supplémentaires, engendrant une plus-value au marché initial, doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant, conformément au Code de la Commande publique,
- Considérant la nécessité de passer des avenants aux lots suivants :

	Avenant n°1 au LOT 9 : chauffage- ventilation -plomberie	Avenant n°1 au LOT 10 : Équipement mobilier professionnel
Titulaire	SARL JAMOT	SARL JAMOT

Prestations supplémentaires	Lave-mains, dans l'espace magasin, avec robinetterie et accessoires, alimentation avec réseaux encastrés	Caisse PMR avec joue et tiroir
Montant HT de l'avenant	540.00	1 795.00
Nouveau montant HT du marché	15 213.00	18 300.00
% en plus	3.68	10.89

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de l'avenant n°1 aux lots 9 et 10 pour la réhabilitation du bâtiment communal en multiple rural et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

■ Le reportage de l'émission Des Racines et des ailes sera, a priori, diffusé lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

■ Le Comité Départemental du Tourisme organise la 1<sup>ère</sup> Fête des Châteaux du Périgord le 13 et 14 juin 2020. L'idée est d'ouvrir les châteaux et d'organiser des animations autour de ceux-ci.

■ Salon du Pastel : il est organisé du 25 juillet au 23 août 2020 avec comme invité d'honneur, le Belge, Olivier De Nato. Une proposition est à étudier pour « marier » Saint-Aulaye avec la Belgique et notamment Bruxelles qui possède une pâtisserie qui s'appelle le Saint-Aulaye.

■ Le Conseil Départemental a fait un clip sur le Cognac pour le diffuser à l'aéroport de Bergerac.

■ L'avenir est à la campagne : un week-end d'animations, conférences, débats... pourraient être organisé avec pour thèmes la culture en zone rurale, les énergies renouvelables, l'habitat et la santé.

■ Le festival « A nous les vacances ! » va être organisé sur une journée à Saint-Aulaye à l'occasion des vacances de février ; il mobilise tous les acteurs sociaux, sportifs, culturels de la commune. La première réunion pour l'organisation de cette manifestation se fera le 12 novembre 2019 à 14h à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 22 novembre à 19h à Saint-Aulaye.